



Cergy, le 6 juillet 2026

PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ

Nuits des 13 et 14 juillet 2026

1. Domaine public

- fermeture des accès et issues des bâtiments publics ;
- vérification et maintien des éclairages publics le soir et la nuit ;
- présence assurée de nature à empêcher les tentatives d'effraction et d'intrusion ;
- enlèvement de tous les objets pouvant être utilisés comme projectiles sur la chaussée, dans les chantiers, les zones de travaux ou à leurs abords (barrières, cônes, matériaux divers, outils) ;
- vérification de la fermeture effective des postes de transformation d'électricité et de tout autre site sensible (locaux techniques, gaines techniques et canalisations : eau, gaz, électricité, téléphone) ;
- dans les communes équipées d'un système de vidéo-protection : prolongation, le cas échéant, des horaires de surveillance des écrans.

2. Ordures ménagères

- rangement des conteneurs à ordure et fermeture des locaux à poubelles ;
- modification, le cas échéant, des horaires de ramassage des ordures pour que les poubelles ne soient pas sur la voie publique la nuit ;
- enlèvement des encombrants à l'extérieur et le cas échéant, modification des tournées d'enlèvement.

3. Véhicules

- enlèvement rapide de tous les véhicules « épaves et ventouses », dans les espaces publics et privés.

4. Chantiers

- prise de contact avec les responsables des chantiers pour prendre les mesures de sécurité adaptées (clôture, gardiennage).